



Cahier d'information  
Répit estival 2018

**Programme**  
**Un Rêve à Réaliser**

# Documents à nous adresser

- Une copie du plan d'intervention établi pour le participant durant la dernière année, le cas échéant
- Une copie des ordonnances médicales, s'il y a lieu

**\*\*Merci de nous retourner les documents par la poste dans les 15 jours suivant la réception à l'adresse suivante\*\***

## **Services de répit Emergo – Autisme et autres T.E.D.**

Adresse : 1862, rue Jolicoeur  
Montréal (Québec) H4E 1X2

Téléphone : 514-931-2882

Courriel : [info@repitemergo.com](mailto:info@repitemergo.com)

Site internet: [www.repitemergo.com](http://www.repitemergo.com)

# Modalités d'annulation et de remboursement

1. Les frais d'adhésion de 35 \$ ne sont pas remboursables.
2. En cas d'annulation en cours de séjour, vous devrez payer le coût des services déjà reçus. Il y a également une pénalité qui représente la plus petite de ces 2 sommes : 50 \$ ou 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus.
3. L'annulation doit se faire par courriel ([info@repitemergo.com](mailto:info@repitemergo.com)), par la poste ou par téléphone (514-931-2882) auprès d'un membre du personnel de l'équipe permanente des Services de répit Emergo (adjoindte administrative, comptable, direction).

## Reçus

Les reçus relatifs aux frais du répit estival seront envoyés en **septembre**, en même temps que les remboursements d'aide financière pour les personnes concernées.

# Bien-être et hygiène personnelle



## Crème solaire

Tous les participants doivent apporter de la crème solaire. Nous vous conseillons celle ayant un facteur de protection solaire de 30 (FPS 30), qui offre une meilleure protection contre les coups de soleil.

## Chasse-moustiques

Voici quelques renseignements relatifs à l'utilisation du **chasse-moustiques** d'après les recommandations de Santé Canada. Il est important de savoir qu'il s'agit du moyen de prévention le plus efficace contre l'infection du virus du Nil. Le tableau ci-dessous indique le pourcentage de DEET recommandé en fonction de l'âge de la personne sur laquelle il est appliqué. Les produits contenant de la citronnelle sont également efficaces. Ils nécessitent cependant des applications beaucoup plus fréquentes.

Âge de la personne	% de DEET recommandé	Usage recommandé
2 à 12 ans	10 % ou moins	Maximum 3 fois par jour Éviter visage et mains.
12 à 18 ans	10 à 20 %	Aux 3-4 heures Éviter visage et mains.
18 ans et plus	20 à 30 %	Aux 3-4 heures Éviter visage et mains.

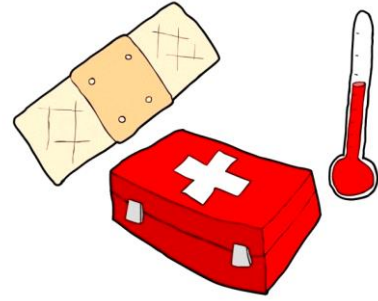
## Incontinence

Veillez prévoir une quantité suffisante de culottes d'incontinence ou de couches pour la durée totale du séjour. Si nous devons en acheter, nous serons dans l'obligation de vous facturer.

## Menstruations

Pour cette période, veuillez prévoir des serviettes sanitaires en quantité suffisante ainsi que des médicaments, au besoin. Si nous devons en acheter, nous serons dans l'obligation de vous facturer.

# Santé



## Médicaments

Nous exigeons une dosette (petit contenant avec compartiments, disponible en pharmacie) ou le système alvéolaire de distribution Dispill pour la gestion des médicaments. Idéalement nous souhaitons utiliser le système Dispill préparé par votre pharmacien. Vous pouvez obtenir gratuitement ce service sur demande, en téléphonant à l'avance à votre pharmacie. Il s'agit du mode le plus sécuritaire car le nom du participant et l'heure sont inscrits sur chaque dose. Si vous utilisez une dosette, celle-ci doit être bien identifiée.

Vous devez **obligatoirement** fournir **l'ordonnance valide** ou une photocopie de celle-ci pour chacun des médicaments apportés, qu'il s'agisse des médicaments habituels ou administrés au besoin (PRN).

Les médicaments administrés au besoin doivent se trouver dans leur contenant original portant l'étiquette de la pharmacie et être accompagnés d'un feuillet d'information comportant la procédure d'administration officielle indiquée par le médecin ou le pharmacien, la dose à administrer, les instructions d'administration, l'effet, la durée de l'effet et les effets secondaires du médicament.

Vous devez remettre tous les **médicaments et crèmes médicamentées**, les **ordonnances correspondantes** et une **photocopie de la carte d'assurance-maladie** du participant au coordonnateur des soins de santé à votre arrivée au camp. Il ne doit pas y avoir de médicaments dans les valises à l'arrivée sur le site.

## Diète spéciale (sans aucune trace de noix)

Si votre participant suit une diète spéciale, vous devez fournir suffisamment de nourriture pour la durée totale du séjour. Les plats doivent être préparés et bien **identifiés** (nom du participant et contenu). Vous devez également nous remettre le menu de votre participant, correspondant à chacune des journées, avant le début du séjour. N'oubliez pas qu'il est formellement interdit d'apporter de la nourriture contenant ou pouvant contenir des noix ou des traces de noix.

# **Noix et aliments contenant ou pouvant contenir des traces de noix**

Il est **formellement INTERDIT** d'apporter de la nourriture contenant ou pouvant contenir des traces de noix sur le site du camp. Si votre participant suit une diète spéciale, vous devez vérifier ses collations, repas, liquides, céréales, desserts, etc. afin qu'ils ne contiennent pas de noix ou de **traces de noix**.

## **Maladie cardiaque**

Si votre participant a une maladie cardiaque, vous devez nous **faire parvenir avant le 1<sup>er</sup> mai 2015** un certificat médical attestant qu'il peut s'adonner aux activités, en nous précisant les restrictions ou les limitations, le cas échéant.

## **Maladies contagieuses**

Si, 15 jours avant son départ pour le camp, votre participant a eu une maladie contagieuse ou a été en contact avec une personne porteuse d'une maladie contagieuse (oreillons, varicelle ou autre), veuillez en aviser le coordonnateur des soins de santé lors de votre arrivée sur le site du camp.

## **PLAN D'INTERVENTION**

Si un plan d'intervention a été établi pour votre participant durant la dernière année, nous vous demandons de nous le faire parvenir afin que nous puissions en tenir compte pour lui offrir un meilleur encadrement.

# Vêtements et articles à apporter

Voici la liste de vêtements à prévoir pour le séjour de votre participant. N'oubliez pas de modifier les quantités selon ses besoins. Attention : tous les vêtements et les objets personnels doivent être clairement **identifiés**. Nous ne sommes pas responsables des articles et vêtements perdus.

Lors de la journée d'accueil, un accompagnateur dressera une liste de tous les articles et vêtements.

10 sous-vêtements	1 paire de chaussures	Dentifrice
10 paires de bas	1 paire de sandales	Crème à raser et rasoir
2 paires de bas chauds	1 paire de pantoufles	Chasse-moustiques
10 t-shirts	1 paire de bottes de pluie	Crème solaire
3 chandails à manches longues	1 sac à linge identifié (pour le linge sale)	1 sac à dos ( <b>obligatoire</b> )
6 pantalons courts	8 débarbouillettes	1 gourde d'eau
4 pantalons longs	2 serviettes de bain	
3 pyjamas	2 serviettes de plage	
1 maillot de bain	Shampooing	
1 chapeau de soleil	Désodorisant	
1 coupe-vent	Savon	
1 imperméable	Peigne ou brosse à cheveux	
1 pantalon imperméable	Brosse à dents	

# Journées d'arrivée et de départ

L'accueil se fera à la **Villa de l'Île Perrot** entre **14 h 00** et **15 h 00**.

## **Villa de l'Île Perrot**

93 Chemin du Vieux-Moulin,  
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC  
J7V 8P6

Le jour du départ, vous devez reprendre votre participant à la Villa pour **11 h 00**.

## **Rappel : documents à nous adresser**

Nous vous prions de nous envoyer par la poste :

- ❑ Une copie du plan d'intervention établi pour le participant durant la dernière année, le cas échéant
- ❑ Une copie des ordonnances médicales, s'il y a lieu, avec la procédure d'administration officielle.

Merci!